

URIOPSS



"Unir les associations  
pour **développer** les solidarités"

Les  
**J**eudis  
de la  
**Q**ualité

**NOUVEAU**

Parcours de formation  
"Les jeudis de la qualité"

---

Du 12 octobre 2023 au 4 juillet 2024



## Contexte

La parution du nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des ESSMS en mars 2022 est venu modifier sensiblement les modalités et le cycle d'évaluation des structures sociales et médico-sociales. Entré en vigueur cette année 2023, ce nouveau cadre a déjà donné lieu aux 1eres visites par un tiers nouvelle version. L'évaluation par l'organisme accrédité venant apprécier tous les cinq ans la qualité des prestations délivrées par les ESSMS aux personnes accompagnées.

Avec une évolution de la méthodologie et un référentiel unique de 157 critères, la démarche évaluative s'articule autour de la personne accompagnée, des professionnels, de l'établissement ou du service et de l'association.

Afin d'accompagner les acteurs associatifs dans la compréhension des attendus du référentiel et leur mise en œuvre tout comme rappeler les fondamentaux de nos métiers, l'URIOPSS Occitanie a souhaité partir des thématiques abordées pour en rappeler les lignes directrices, confronter les objectifs décrits au regard de la pratique et des réalités des ESSMS, et identifier les points de vigilance d'une démarche d'amélioration continue de la qualité.

10 demi-journées animées en distanciel à un rythme mensuel vous sont ainsi proposées ; chaque temps reprendra un fil rouge unique : vous rappeler les fondamentaux sur le thème abordé, autour de quelques notions clés, laisser la place à l'échange autour de vos questions ou problématiques rencontrées sur le terrain, et vous apporter une mise en perspective des attendus du référentiel.

[Référentiel d'évaluation de la qualité ESSMS](#)

[Manuel d'évaluation de la qualité ESSMS](#)

# Objectifs

- Rappeler les fondamentaux autour du thème traité
- Identifier les attendus du référentiel
- Cerner des points de vigilance



## Calendrier

---

### 12 octobre 2023

1. Garantir les droits de la personne accompagnée

### 9 novembre 2023

2. Favoriser la participation et l'expression de la personne accompagnée

### 14 décembre 2023

3. Assurer la confidentialité et la protection des données personnelles

### 11 janvier 2024

4. Promouvoir la bientraitance

### 8 février 2024

5. Anticiper et réguler les événements indésirables (EI, EIG, EIGS)

### 7 mars 2024

6. Prévenir et gérer le risque

### 4 avril 2024

7. Sécuriser le circuit du médicament

### 16 mai 2024

8. Développer la réflexion éthique

### 6 juin 2024

9. Co-construire et personnaliser le projet d'accompagnement

### 4 juillet 2024

10. Préserver la continuité du parcours de vie de la personne

# Pré-requis

A l'attention des professionnels (encadrement, éducatif, soignant, qualité) ayant connaissance du référentiel et/ou du sujet abordé par leur pratique, valant piqûre de rappel des fondamentaux à l'attention de professionnels déjà formés ou expérimentés. Au-delà d'un apport théorique ou pratique, c'est aussi un temps d'échanges qui est proposé sur des problématiques rencontrées ou des initiatives proposées.

## Durée 3 heures • 9h-12h

La durée de la séquence est limitée, c'est donc un éclairage et un exercice de synthèse invitant les ESSMS à s'interroger sur leurs pratiques et la formalisation de ces pratiques dans le cadre du référentiel et de ses attendus.

## Modalité logistique

distanciel via Teams • 20 stagiaires max



[Cliquez-ici  
pour vous  
inscrire](#)

## Tarifs

### MODULES INDÉPENDANTS

Adhérents : 102€/module

Non adhérents : 202€/module

### PACK 10 MODULES

Adhérents : 902€

Non adhérents : 1802€

## ● Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Réflexion et partage. Etudes de cas ou mises en situation à partir des exemples des participants et de situations concrètes.

## ● Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

*Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap :  
[merci de nous contacter au préalable.](#)*

# PROGRAMME

## 1

### GARANTIR LES DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

**Comment s'assurer que les droits garantis à toute personne accueillie ou accompagnée en ESSMS soient compris et puissent s'exercer ?**

12  
OCTOBRE  
2023

9h-12h

**Rappels :** les fondamentaux de la loi 2002-02

**Attendus :** délivrer l'information (*droits & devoirs, rôle des professionnels, droits fondamentaux respectés dans l'accompagnement individuel et collectif*), s'assurer pour le professionnel que les droits fondamentaux et libertés individuelles sont soutenus/favorisés

**Intervenante :** Nam Phuong LACROIX, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

### FAVORISER LA PARTICIPATION ET L'EXPRESSION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

**Comment recueillir et formaliser l'expression de la personne accueillie à l'appui de moyens adaptés ?**

## 2

**Rappels :** quels espaces/quels outils développer pour une participation effective ?

**Attendus :** informer sur les instances collectives ou autres formes de participation existantes, favoriser une participation effective à la vie sociale, formaliser le recueil de l'expression, maintenir et/ou développer des relations sociales

**Intervenante :** Angélique THERON, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

9

● NOVEMBRE  
2023

9h-12h

## 3

### ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ ET LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

**Comment veiller au respect des règles de confidentialité pour la personne accompagnée comme pour le professionnel ?**

14  
DÉCEMBRE  
2023

9h-12h

**Rappels :** les fondamentaux du secret professionnel et du partage d'informations

**Attendus :** déployer les outils garantissant la confidentialité et la sécurisation de ses données personnelles (respect du RGPD, droits fondamentaux de l'enfant, vie privée et droit à l'image, intimité, dignité...)

**Intervenant :** Aurélien GRAIZON - Formateur et consultant

# 4

## PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE

Par quels moyens déployer la bientraitance ? quel plan d'action formaliser ?

11  
JANVIER  
2024  
9h-12h

- **Rappels** : quelles définitions et quel cadre déontologique, quels enjeux, quels moyens mis en œuvre pour promouvoir la bientraitance ?
- **Attendus** : s'assurer de la perception dont dispose la personne accompagnée sur les notions de bientraitance et maltraitance et de leur application, faciliter l'élaboration, le partage et le déploiement d'une stratégie efficace par l'ESSMS
- **Intervenant** : Ludovic MARIOTTI, conseiller technique à l'URIOPSS Occitanie

## ANTICIPER ET RÉGULER LES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES (EI, EIG, EIGS)

Comment aborder un évènement indésirable, le caractériser et y faire face ?

# 5

**Rappels** : à l'appui d'une cartographie des risques, s'approprier les définitions, la gradation des évènements, les modalités de prévention, de traitement à mettre en œuvre

**Attendus** : formaliser le recueil, le traitement et les actions correctives

**Intervenante** : Dr Christine SAGNES-RAFFY Médecin coordonnateur – Responsable SRA Occitanie

8  
● FÉVRIER  
2024  
9h-12h

# 6

## PRÉVENIR ET GÉRER LE RISQUE

Comment sérier les risques, les identifier et déployer un plan d'action adapté ?

7  
MARS  
2024  
9h-12h

- **Rappels** : à l'appui d'une cartographie des risques, identifier les moyens de prévention et de régulation
- **Attendus** : formaliser une stratégie de gestion des risques, élaborer un/des plans de prévention incluant des actions correctives, faciliter la gestion de crise et la continuité de l'activité
- **Intervenante** : Nam Phuong LACROIX, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

## SÉCURISER LE CIRCUIT DU MÉDICAMENT

Comment faciliter la continuité du traitement médicamenteux en toute sécurité ?

# 7

**Rappels** : identifier les rôles et responsabilités des parties prenantes

**Attendus** : s'assurer de l'information transmise à la personne accompagnée sur son traitement médicamenteux, du respect du circuit de sécurisation, de la continuité de la prise en charge, de la gestion du risque médicamenteux

**Intervenante** : Dr Monique BONNEFOUS, Pharmacien Praticien Hospitalier, PhD / Responsable OMEDIT Occitanie

4  
● AVRIL  
2024  
9h-12h

## DÉVELOPPER LA RÉFLEXION ÉTHIQUE

Comment amorcer et développer une démarche éthique porteuse de sens ?

8

**Rappels :** identifier les apports d'une démarche éthique favorisant la réflexion individuelle et collective

**Attendus :** former les professionnels à la démarche, associer la personne accompagnée aux questionnements éthiques qui la concernent, assurer sa participation aux espaces de réflexion mis en place

**Intervenante :** Nam Phuong LACROIX, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

16

MAI

2024

9h-12h

9

## CO-CONSTRUIRE ET PERSONNALISER LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Comment réussir la formalisation de son projet de vie par la personne accompagnée et son entourage ?

**Rappels :** à l'appui des principes de la 2022.2 et des recommandations de la HAS, revenir sur les modalités de co-construction, d'effectivité et de traçabilité des évolutions du parcours de vie

- **Attendus :** rendre la personne accompagnée actrice de son projet, inclure l'entourage, prévenir les risques auxquels pourrait être confrontée la personne accompagnée, promouvoir une approche inclusive de l'établissement et son inscription sur le territoire

**Intervenante :** Nam Phuong LACROIX, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

6

JUIN

2023

9h-12h

## PRÉSERVER LA CONTINUITÉ DU PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE

Sur quelle coordination, quels partenariats ou dispositifs s'appuyer pour éviter les ruptures de parcours ?

10

**Rappels :** promouvoir la continuité et fluidité du parcours, identifier les partenariats/dispositifs facilitants au bénéfice de la qualité de vie de la personne accompagnée

**Attendus :** accompagner aux transitions ou ruptures du parcours personnes accompagnées et professionnels, favoriser la mobilisation d'intervenants multiples, informer les familles dans la continuité

**Intervenante :** Nam Phuong LACROIX, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

4

JUILLET

2024

9h-12h

Les  
**J**eudis  
de la  
**Q**ualité

---

**CONTACT**

[n.lacroix@uriopss-occitanie.fr](mailto:n.lacroix@uriopss-occitanie.fr)  
[formation@uriopss-occitanie.fr](mailto:formation@uriopss-occitanie.fr)